

PROCOLE SANITAIRE

EXPOSANTS 2021

Préparez votre venue au Festival Quai des Bulles

PORT DU MASQUE

Le **PORT DU MASQUE** sera **obligatoire** pour tous (à partir de 11 ans) **sur l'ensemble des lieux du festival, durant le montage, l'ouverture au public et le démontage.**

PASS SANITAIRE

Pendant le montage (du 25 au 28 octobre inclus) et le démontage (le 2 novembre) :

- le pass sanitaire ne vous sera pas demandé pour accéder au **Quai St Malo et son chapiteau** attendant.
- En revanche, le pass sanitaire sera obligatoire pour accéder au **Palais du Grand Large**, montage et démontage inclus.

Du vendredi 29 octobre au lundi 1^{er} novembre inclus :

- L'ensemble des professionnels devront présenter un pass sanitaire valide afin de pouvoir accéder à l'ensemble des lieux du festival.

Nous rappelons que dans le cas d'une impossibilité de présenter un pass sanitaire valide, la personne concernée ne pourra pas accéder au festival, donc à son stand. Aucun remboursement ni dédommagement n'est prévu dans le cas où l'exposant ne pourrait ouvrir son stand pour la raison évoquée ci-dessus.

En quoi consiste le PASS SANITAIRE ?

Disponible en format papier et numérique, le pass sanitaire est utilisé depuis le 9 juin 2021 pour accéder à des rassemblements ou des événements. Il est obligatoire à partir de 12 ans.

Le pass sanitaire consiste en la présentation, via un QR code (version papier ou numérique) d'une preuve de non contamination du Covid, parmi les trois suivantes :

- La preuve d'un test négatif RT-PCR, antigénique ou un autotest réalisé sous la supervision d'un professionnel de santé de moins de 72h maximum.

- L'attestation de vaccination, à la condition que les personnes disposent d'un schéma vaccinal complet : 7 jours après la 2^e injection pour les vaccins à double injection (Pfizer, Moderna, AstraZeneca), 28 jours après l'injection pour les vaccins à une seule injection (Janssen/Johnson & Johnson), 7 jours après l'injection du vaccin chez les personnes ayant eu le Covid-19 (1 seule injection).
- Le résultat d'un test RT-PCR ou antigénique positif attestant du rétablissement du Covid, datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois. Il permet d'indiquer un risque limité de réinfection au Covid-19.

Une vérification de concordance entre une pièce d'identité et le pass sanitaire pourra être demandée.

⚠️ Aucun dépistage ne sera proposé par l'organisation.

Où se faire tester ? Retrouvez toutes les informations à ce lien :

<https://www.sante.fr/cf/centres-depistage-covid/departement-35.html>

CONTRÔLES ET ACCÈS AU FESTIVAL

Attention, les procédures détaillées ci-dessous concernent uniquement les staffs exposants. Pour les autres publics (auteurs, journalistes, public général...), merci de vous référer aux documents correspondants.

Durant toute la durée du festival (du vendredi 29/10 au lundi 01/11) vous serez contrôlé à chaque entrée des différents lieux du festival. Il vous faudra présenter deux éléments :

- Votre **badge**

C'est votre accréditation pour toute la durée festival, il est à récupérer à l'accueil exposant (Quai St Malo, porte R1), à votre arrivée, le jeudi 28 octobre. L'ensemble des badges du stand (sauf les badges auteurs) pourront être récupérés par la personne responsable du stand.

Dans le cas d'une arrivée à partir du vendredi 29 octobre, les badges seront à récupérer à l'accueil professionnel (Palais du Grand Large, entrée spécifique depuis l'extérieur - 01 - voir plan)

- Votre **bracelet « sanitaire »**

Il atteste de la vérification de votre pass sanitaire, **il est valable pour la journée en cours uniquement**, et il est à récupérer chaque matin dans les chalets PASS SANITAIRES PRO (03 – voir plan) dès votre arrivée. (Si vous arrivez à partir du vendredi 29 octobre et que vous n'avez pas encore votre badge, dirigez vous vers le chalet attenant à l'accueil professionnel (01), afin de pouvoir ensuite recevoir votre badge).

⚠ Avec ce passage obligatoire à votre arrivée, prévoyez un temps suffisant pour arriver à l'heure à votre stand. Les chalets PASS SANITAIRES PRO (03) seront ouverts à partir de 8h30 du vendredi 29/10 au lundi 01/11.

PASS VACCINAL

Attention, ce service est proposé uniquement aux professionnels accrédités.

Afin de réduire les files d'attente chaque matin aux chalets PASS SANITAIRES PROS (03), et de faciliter ainsi votre accès au festival ainsi que le travail des contrôleurs, nous proposons aux **professionnels qui le souhaitent, et qui en ont la possibilité**, de se faire contrôler un « Pass Vaccinal » et ainsi se faire délivrer un BRACELET PERMANENT leur permettant d'accéder au Festival du 29 octobre au 1er novembre 2021 inclus.

Si vous le souhaitez, vous pouvez donc aller chercher un bracelet permanent :

- **le mercredi 27 ou le jeudi 28 octobre 2021 (selon votre jour d'arrivée au festival) au POINT DE CONTRÔLE SANITAIRE DU PALAIS DU GRAND LARGE (Hall d'entrée)**
- **à partir du vendredi 29 octobre 2021**, à l'un des chalets PASS SANITAIRES PROS (03),

En quoi consiste le PASS VACCINAL ?

Il s'agit de présenter (sur format papier ou via l'application *Tous anti Covid*), si vous le souhaitez :

- **soit un certificat de vaccination attestant d'un schéma vaccinal complet**, qui comprend le délai nécessaire après l'injection finale (*soit 7 jours après la dernière injection pour les vaccins à double injection (Pfizer, Moderna, AstraZeneca) ou dans le cadre d'un schéma de vaccination monodose avec ces mêmes vaccins faisant suite à un antécédent de Covid-19 (à compter de 2 mois après l'infection) et 28 jours après l'injection pour les vaccins avec une seule injection (Johnson & Johnson)*),
- **soit un certificat de test positif datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois** (*Seuls les résultats des tests RT-PCR et des tests antigéniques certifiés avec QR Code sont admis. Un test positif devient automatiquement un certificat de rétablissement dès lors qu'il date de plus de 11 jours après le prélèvement et sera valable jusqu'à 6 mois après la date de prélèvement.*)

PROTOCOLE SANITAIRE STANDS

Les exposants s'engagent à respecter les contraintes sanitaires imposées au moment de l'événement, et à contrôler la mise en œuvre de celles-ci au sein de leur équipe.

Les exposants sont responsables de leur stand et des files d'attentes liées à ce dernier. Les exposants s'engagent à mettre en place un système de leur choix, permettant la réduction au minimum des files d'attentes liées à la dédicace.

Les files d'attente s'étirant devant d'autres stands ou empêchant la circulation fluide des visiteurs ne seront pas tolérées.

Du gel hydroalcoolique sera mis à disposition de tous aux points d'entrée dans les différents bâtiments. Nous vous recommandons d'en prévoir pour votre stand.

L'organisation ne disposera pas de masques, pensez à en prévoir un stock pour vos équipes.

Contact :

Camille Lacrouts – Coordination Salon du livre
02 99 40 25 30 / camille@quaidesbulles.com